

grand nombre de personnes à faire leurs études de médecine au Canada et à y demeurer. Sous le régime actuel, la situation rappelle le tonneau des Danaïdes: plus on verse d'eau, plus il en sort à l'autre extrémité. Selon moi, nous servirions mieux l'économie du Canada si nous dépensions plus d'argent de façon judicieuse, en améliorant nos institutions de recherches afin que ces gens demeurent au Canada. J'exhorte donc le ministre de faire de son mieux pour étudier avec ses collègues du gouvernement la possibilité d'accroître les sommes affectées à la recherche au Canada.

L'hon. Mlle LaMarsh: J'ai écouté avec intérêt les remarques que l'honorable député a formulées hier soir à ce sujet. Il sait que c'est là une des questions dont la Commission Hall a traité et qu'en conséquence, c'est l'un des sujets que les quatorze comités du ministère étudient de près.

M. Scott: J'aimerais savoir quelles sont les mesures que prend ou qu'étudie le gouvernement quant au coût élevé des médicaments, surtout dans le cas de nos vieillards. La plupart des membres de ce comité ont une foule de renseignements sur les gros bénéficiaires que réalisent les fabricants de médicaments et ils s'inquiètent de voir le public exploité par l'emploi des ordonnances. Le gouvernement n'aurait pas à effectuer de dépenses supplémentaires s'il prenait des mesures à cet égard. Si une société de la Couronne, par exemple, pouvait vendre certains de ces médicaments, une bonne partie des bénéficiaires excessifs serait éliminé et l'on pourrait faire un meilleur usage des sommes versées aux compagnies de médicaments.

L'hon. Mlle LaMarsh: Ici encore, le rapport Hall renferme des recommandations précises au sujet de la vente des médicaments. La Commission recommande que les médicaments soient englobés dans un programme complet en vertu duquel un dollar serait payé par les particuliers, le solde étant à la charge du gouvernement fédéral. Toute la question du coût des médicaments fait actuellement l'objet d'études. Le fait que la Commission Hall ait étudié tant de ces questions démontre la complexité du rapport Hall et les problèmes que pose son examen. La gamme des sujets à étudier est extrêmement étendue et les honorables députés comprendront que l'on doit se préoccuper de l'ordre des priorités lorsqu'on cherche à établir une politique de l'État. Tous les députés reconnaîtront sûrement qu'il ne convient pas de prendre des mesures fragmentaires sans tenir compte d'autres dispositions possibles. Le moment est peut-être mal choisi pour étudier

les crédits du ministère, étant donné que nous n'étudions pas actuellement le rapport Hall. Dans mon exposé introductoire, j'ai précisé que les présents crédits ne visaient aucun des points soulevés dans le premier volume de ce rapport. Néanmoins, je pense que chaque député, ou, du moins, un député sur deux, y a fait allusion; mais ces questions pourraient être débattues de façon plus satisfaisante plus tard cette année ou l'an prochain.

M. Olson: Le ministre conviendrait-il avec moi que, dans la même veine, on pourrait considérer comme coassurance le dollar qui on se propose d'exiger pour les remèdes?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je crois que je le pourrais. Il y a lieu de noter cependant que dans le rapport de la Commission Hall on aborde de trois ou quatre façons différentes le partage des coûts. Celle qu'a mentionnée l'honorable député est une des deux ou trois techniques différentes dont on peut se servir pour dissuader les gens d'avoir recours à un service, ou pour éveiller les gens à leur responsabilité envers un service ou simplement pour recueillir une partie des fonds nécessaires. Le simple titre de «coassurance» n'indique pas l'objet de la méthode. C'est là une des choses intéressantes au sujet du rapport Hall; il ne dit pas de manière catégorique que le financement devrait se faire d'une certaine façon. Il propose un certain nombre de méthodes pour diverses parties du service. Le gouvernement devra aussi prendre une décision dans un autre domaine. Devrait-on débiter les frais à la personne en bonne santé ou à la personne hospitalisée? Je sais que l'honorable député s'intéresse à cette question. Je sais qu'il croit que c'est à cause du terme même qu'il n'y a pas accord de principe. Cela vient, je dirais, de sa propre philosophie, selon laquelle un malade ne devrait pas avoir à payer, mais que le paiement devrait se faire d'avance comme une sorte d'assurance; ainsi les coûts seraient pris à charge par ceux dont la maladie n'aurait pas réduit les ressources. Je crois qu'il s'agit d'une différence philosophique plutôt que d'une différence terminologique.

M. Slogan: Je voudrais demander à madame le ministre si elle pourrait me dire quel montant dans les prévisions budgétaires de cette année est affecté à la recherche dentaire? J'ai signalé plus tôt qu'en chacune des trois dernières années, les subventions nationales à l'hygiène ont augmenté, mais que le montant affecté à la recherche dentaire a diminué. Je me demande si le ministre pourrait me dire si le montant a été accru cette année ou s'il sera encore diminué.